

TRAVAUX ET SÉCURITÉ

!! Changement de signalisation

Afin de limiter les vitesses excessives et protéger le déplacement des piétons, des cyclistes et **notamment des enfants** et l'accès à l'école, aux infrastructures sportives, au péricolaire et au square de la route des Dames, de nouveaux marquages ont été ajoutés :

- rue des **Sapins** à l'intersection rue de la **Tuilierie**,
- route des **Dames** à l'intersection rue des **Lilas** et rue des **Sapins**,
- rue de la **Victoire** à l'intersection rue de la **Clouère** et rue du **Stade**.

Article R415-7 du code de la route



A certaines intersections indiquées par une signalisation dite "cédez le passage", tout conducteur doit céder le passage aux véhicules circulant sur l'autre ou les autres routes et ne s'y engager qu'après s'être assuré qu'il peut le faire sans danger. Le fait, pour tout conducteur,

de contrevenir aux dispositions du présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Tout conducteur coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus, du permis de conduire, cette suspension pouvant être limitée à la conduite en dehors de l'activité professionnelle. Cette contravention donne lieu de plein droit à la réduction de quatre points du permis de conduire.

ENVIRONNEMENT

Plantations d'arbres

Deux lilas des Indes ont été plantés au milieu des massifs du Café du Centre.

Les établissements HUTIN ont permis la plantation de 500 pins Laricio de Corse en forêt, de trois arbres dans la cour de l'école élémentaire (un arbre de Judée, un ginkgo, un févier d'Amérique), et d'un figuier dans le verger communal. La municipalité y a ajouté quelques fraisiers, un myrtillier et un cassissier.

Déchets ménagers

Les sacs jaunes sont délivrés uniquement le lundi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h à la CODECOM Val de Meuse Voie Sacrée, 43 rue du Rattentout.

ÉVÉNEMENTS

En raison de la crise sanitaire et par arrêté préfectoral, la traditionnelle brocante et la fête foraine de printemps ne sont pas autorisées cette année. La chasse aux oeufs a été remplacée par une distribution de lapins en chocolat à l'école.

Route des Dames, les pistes cyclables sont matérialisées et nous vous rappelons que le stationnement y est interdit. Un parking est à la disposition des automobilistes près de l'aire de jeux.

Les élus ont sollicité les services de l'ADA et de la DDT afin de mener une réflexion commune sur la sécurisation des routes départementales du **Rattentout**, du **Moulin**, du **Chaudron** et de la rue des **Sapins**.

Stationnement

Pour éviter le stationnement gênant et ainsi améliorer la visibilité, des barrières ont été installées le long des trottoirs qui bordent la **Maison de la Santé**, rue du Rattentout et le **Kebab**, route des Dames.

Incivilités

Les agents communaux ont retrouvé, mi-mars, la poubelle en ciment du city-stade détruite.

Éclairage public

La première campagne de remplacement des hallogènes par des LED a eu lieu aux lotissements du **Cheminet**, de la **Clouère**, de la **Potence**, de la **Corvée** et rues des **Armoises**, des **Sapins**, des **Tulipes**, des **Rosiers**, des **Lilas**, de la **Tuilierie** et impasse de **Lorraine** : soit au total 108 points lumineux.

Nouveaux points de tri

Afin d'éviter les incivilités, les conteneurs de tri sélectif (papiers, verres) auparavant localisés, rue de la Vaux Marie, ont été déplacés en face de la mairie, rue du Capitaine Marlin, à portée des caméras de vidéo-surveillance.

Deux nouveaux points de tri ont également été installés lotissement de la **Corvée** et rue des **Coquelicots**.

Merci de laisser ces endroits propres pour le bien-être de tous.

Maison Ages et Vie

Le 17 mars dernier, une porte ouverte a été organisée à la maison Ages et Vie. De futurs résidents ont découvert des locaux spacieux, confortables et clairs.

L'ouverture de la structure est prévue le 28 avril.

Reprise des activités

Plusieurs associations ont pu reprendre leurs activités en extérieur, dans le respect des règles sanitaires :

- Judo : reprise des cours sur le revêtement synthétique du city-stade.
- Football : entraînement au stade assuré pour les moins de 15 ans à huis-clos.

ACTION SOCIALE

Jobs d'été

10 étudiants, âgés de 18 à 24 ans, domiciliés à Dieue, seront recrutés entre le 15 juin et le 31 août 2021 pour un CDD de 2 semaines de 20 heures chacune.

(8 h - 12 h du lundi au vendredi). Travail en binôme.

Tâches confiées : petits travaux d'entretien, de peinture, arrosage des fleurs, ramassage des déchets, jardinage, etc.

Lettre de motivation et CV à déposer en mairie.

Nouvelle assistante sociale

Madame GUEREL Séverine a pris ses fonctions en qualité d'assistante sociale sur le territoire de la CODECOM.

Son champ d'intervention couvre :

- l'accès aux droits,
- les demandes d'aides,
- la prévention éducative,
- les demandes de logements.

Pour prendre rendez-vous, contactez la mairie de Dieue

Subventions

Malgré la crise sanitaire et l'arrêt ou la baisse de leurs activités, les associations sont soutenues par les élus qui ont voté la reconduction des subventions 2020. En cas de besoin de trésorerie supplémentaire justifiée, les dossiers seront étudiés au cas par cas.

Stagiaire

Dans le cadre de la préparation de son baccalauréat SPVL (Services de proximité et vie locale) au groupe scolaire Sainte-Anne à Verdun, Emma Sanzey, 18 ans et domiciliée à Dieue, effectue un stage de 5 semaines durant les mois de mars et avril à la mairie. Notre secrétaire Géraldine Castellani lui fait découvrir son métier.

Relogement

Les locaux vacants au 1er étage de la maison Chevereau accueillent la famille Blanchefleur depuis le sinistre qui a endommagé leur habitation.

MiloMouv'

Tu as entre 16 et 29 ans, tu es à la recherche d'une école, d'une formation ou d'un emploi ?

Le réseau MiloMouv' est là pour te donner un coup de main !

Contacte notre équipe sur : www.visibleen1cllic.fr
ou par téléphone au : 06 45 42 25 94

INFORMATIONS

Inscription sur les listes électorales

Les élections départementales et régionales devraient avoir lieu les 13 et 20 juin prochains. Si vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales, nous vous invitons à le faire avant le 7 mai 2021 :

- par internet, en utilisant le téléservice proposé par service-public.fr,
- en vous rendant à la mairie,
- en envoyant un tiers dûment mandaté,
- par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02.

Dans tous les cas, fournir sa carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.